

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



CHOISISSEZ DE
**SOUTENIR LES PROJETS
PÉDAGOGIQUES**
DE L'I.U.T. JEAN MOULIN
LYON 3



La taxe d'apprentissage est l'unique impôt
dont vous pouvez choisir l'affectation

L'I.U.T. JEAN MOULIN LYON 3

- Un établissement public d'enseignement supérieur
- 11 diplômes professionnalisants de grade Licence (mises en situation professionnelles, stages, alternance)
- 50% d'intervenants issus du monde professionnel
- 70 % des enseignements en groupes de 30 étudiants
- Un encadrement/accompagnement personnalisé
- 95 % de réussite aux diplômes
- Des partenariats internationaux

À QUOI SERT LA TAXE À L'I.U.T. ?

- Maintien d'un matériel informatique performant et de logiciels actualisés
- Accès à des plateformes multimédia et au projet Voltaire
- Équipements pédagogiques et audio-visuels
- Rémunération d'intervenants extérieurs et de conférenciers
- Visites d'entreprises

Retrouvez l'offre de formation de l'I.U.T.
Jean Moulin Lyon 3
<https://iut.univ-lyon3.fr>



Comment verser la taxe d'apprentissage ?

L'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 peut percevoir la taxe d'apprentissage sous le numéro **UAI 069 35 65A**.

Il n'est pas nécessaire de cibler une formation précise, le choix de l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 **UAI 069 35 65A** est suffisant.

Versement de la taxe d'apprentissage par étape :

▶ **À partir de début mai** : saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez votre solde de la taxe d'apprentissage, au titre de la masse salariale 2022

▶ **À partir du 25 mai et jusqu'au 07 septembre** :

- 1 Faites une demande de vos codes d'accès sur Net Entreprise : <https://www.net-entreprises.fr>
- 2 Connectez-vous sur la plateforme **SOLtéA** avec vos codes d'accès : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

PLATEFORME
DE CONNEXION



Connectez-vous



a Désignez l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 comme bénéficiaire du versement de la taxe d'apprentissage avec le code **UAI 069 35 65A**

b Répartissez en pourcentage vos contributions

- 3 Dites-nous que vous nous soutenez en nous envoyant un message à : elisabeth.blasco@univ-lyon3.fr

▶ Le solde de la taxe d'apprentissage étant collecté directement par l'URSSAF/MSA, le reçu libératoire ne sera plus nécessaire.





Contacts

Pôle administratif et financier

Elisabeth BLASCO

elisabeth.blasco@univ-lyon3.fr

Tél. : 04 81 65 26 29

Pôle relations entreprises

relations.entreprises.iut@univ-lyon3.fr

Tél. : 04 81 65 26 27

<https://iut.univ-lyon3.fr/entreprise>

